

Référence : C.N.482.2017.TREATIES-XXVI.2 (Notification dépositaire)

CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE  
CERTAINES ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES  
COMME PRODUISANT DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU  
COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION  
(AVEC PROTOCOLES I, II ET III)

GENÈVE, 10 OCTOBRE 1980

AFGHANISTAN : RATIFICATION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 9 août 2017.

La Convention entrera en vigueur pour l'Afghanistan le 9 février 2018 conformément au paragraphe 2 de l'article 5 de la Convention qui stipule :

« Pour tout État qui dépose un instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion après la date de dépôt du vingtième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, la Convention entrera en vigueur six mois après la date de dépôt de cet instrument. »

Lors du dépôt de l'instrument de ratification, l'Afghanistan a notifié son consentement à être lié par les Protocoles I et III, ainsi que par les Protocoles II, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996<sup>1</sup>, IV<sup>2</sup> et V<sup>3</sup> à la Convention susmentionnée conformément au paragraphe 3 de l'article 4 qui se lit comme suit :

« Chaque État pourra accepter d'être lié par l'un quelconque des Protocoles annexés à la présente Convention, à condition qu'au moment du dépôt de son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion de la présente Convention, il notifie au Dépositaire son consentement à être lié par deux au moins de ces Protocoles. »

---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.485.2017.TREATIES-XXVI.2.b du 17 août 2017 (Afghanistan : Consentement à être lié par le Protocole II, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996).

<sup>2</sup> Voir notification dépositaire C.N.483.2017.TREATIES-XXVI.2.a du 17 août 2017 (Afghanistan : Consentement à être lié par le Protocole IV).

<sup>3</sup> Voir notification dépositaire C.N.487.2017.TREATIES-XXVI.2.d du 17 août 2017 (Afghanistan : Consentement à être lié par le Protocole V).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse « <http://treaties.un.org> », sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse « [https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=\\_fr](https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr) ».

Les Protocoles I et III entreront en vigueur pour l'Afghanistan le 9 février 2018 conformément au paragraphe 4 de l'article 5 de la Convention qui stipule :

« Pour tout État qui notifie son consentement à être lié par un Protocole annexé à la présente Convention après la date à laquelle vingt États ont notifié leur consentement à être liés par ce Protocole, le Protocole entrera en vigueur six mois après la date à laquelle ledit État aura notifié son consentement à être ainsi lié. »

Le 17 août 2017

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse « <http://treaties.un.org> », sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse « [https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=\\_fr](https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr) ».